Rapport concernant la situation des réfugiés au camp de Choucha

Introduction :

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)[1] considère que la question de la défense des droits en Tunisie concerne autant les Tunisiens que les personnes étrangères qui se trouvent en Tunisie, quelle que soit leur situation administrative. C'est pourquoi, dans le traitement de la question des droits des migrants, celle des droits des étrangers constitue une priorité pour le FTDES. Ce rapport traite de la situation des personnes étrangères qui se trouvent depuis 2011 au camp de Choucha, à la frontière libyenne, dans le gouvernorat de Medenine.

Rédigé en août 2012, ce rapport résume l'histoire du camp de Choucha avant de se pencher sur la situation des réfugiés ainsi que leurs revendications. Le FTDES l'a rédigé dans le but qu'il soit une source d'informations pour la société civile tunisienne et internationale afin de faire connaître la situation du camp de Choucha et les aspirations de ses habitants.

Ce rapport tire aussi le bilan et les recommandations des observations faites par le FTDES concernant le camp de Choucha. Les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport ont été récoltées à travers des échanges avec les réfugiés et avec la représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en Tunisie (HCR)[2] ainsi qu'à travers ses visites au camp de Choucha et en Libye.

1 Infra, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux sera appelé FTDES
2 Infra, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés sera appelé HCR

choucha a4 2.indd 1 06/09/2012 11:00:33

I. Le camp de Choucha

Le camp de réfugiés de Choucha[3] a été créé le 24 février 2011 durant le conflit libyen. Il est situé dans le désert à sept kilomètres du poste frontière de Ras Jedir et à vingt-cinq kilomètres de la ville de Ben Guerdane[4].

(vue aérienne du camp de Choucha au 18 mars 2011. Photo : Dr. Samir Abdelmoumen. Licence : Creative Commons : Paternité – Partage à l'identique 3.0 (non transposée))

Plusieurs centaines de milliers de réfugiés y transitent durant la guerre civile libyenne de 2011 ainsi que par les camps de Remada, d'El Hayet et de Tataouine. Alors que les réfugiés libyens sont accueillis dans des familles tunisiennes ou s'établissent à travers la Tunisie, les réfugiés subsahariens, (entre autres Somaliens, érythréens, éthiopiens, tchadiens, nigérians, soudanais, ivoiriens...) demeurent dans les camps[5]. Dans les mois qui suivent, la plupart des personnes qui se trouvent à Choucha quittent le camp soit par le biais de retours dans leurs pays de nationalité organisés par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM)[6]

3 Voir l'article de l'encyclopédie libre Wikipédia sur le Camp réfugiés de Choucha : http://fr.wikipedia.org/wiki/Camp_de_r%C3%A9fugi%C3%A9s_de_Choucha

4 Coordonnées géographiques 33.148475 Nord ; 11.449127 Ouest : http://maps.google.fr/m/maps?q=Bi%E2%80%99r+ash+Sh%C5%ABshah,+Ben+Guerdane,+Madan%C4%ABy%C4%ABn,+Tunisie&ll=33.179514,11.470413&spn=0.210912,0.441513&sll=46.75984,1.738281&sspn=5.524293,14.128418&oi=nojs

5 Profil d'opérations 2012 - Tunisie sur le site du HCR ; http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d58f.html

6 L'Organisation Internationale pour les Migrations sera appelée infra OIM. Voir le site de son bureau tunisien: http://www.iom-tunisie.org/iom_tunisie.php

choucha a4 2.indd 2 06/09/2012 11:00:33

soit en étant réinstallés par le HCR[7], soit en partant pour la Libye dans l'espoir d'embarquer dans des bateaux pour l'Europe[8]. En juillet 2012, le camp de Choucha accueille encore plus de 2 000 personnes de différentes nationalités, principalement subsahariennes mais aussi asiatiques, ainsi que des Palestiniens[9].

(Des tentes dans le camp de réfugiés de Choucha. Photo : FTDES Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[1])

La situation sociale à l'intérieur et autour du camp est très tendue. Le camp a fait l'objet de deux incendies (l'un en mai 2011[10] et l'autre en mars 2012[11]) . Ces attaques n'ont pu être empêchées malgré la présence de l'armée tunisienne et les auteurs de ces incendies restent inconnus. Les incendies ont fait plusieurs victimes (morts et blessés) et laissé de nombreux traumatismes aux personnes qui habitent le camp. Ce dernier a été secoué par des émeutes impliquant les autorités, la population de la ville de Ben Guerdane ainsi que

7 Profil d'opérations 2012 - Tunisie (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) ; http://www.unhcr.fr/

7 Pour plus d'informations sur la licence, voir sa version lisible en ligne : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/pages/4aae621d58f.html

8 « Témoignages de réfugiés dans le camp de Choucha », Médecins sans frontières, 30 juin 2011 ; http://www.msf.fr/actualite/articles/temoignages-refugies-camp-choucha-en-tunisie voir aussi le site de Boats 4 People http://www.boats4people.org

9 TAP, « Evacuation au compte-gouttes des réfugiés du camp de Choucha », *TAP*, 6 mars 2012 *:* http://www.tap.info.tn/fr/fr/regions/20538-evacuation-au-compte-gouttes-des-refugies-du-camp-de-choucha.html

10 I.N., « Tunisie, quatre morts dans un incendie au camp de Choucha », *Business News*, 22 mai 2011,http://www.businessnews.com.tn/Tunisie---4-morts-dans-un-incendie-dans-le-camp-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-de-Choucha-%C3%A0-Ras-Jedir-,520,24895,1 voir aussi la vidéo suivante (en anglais) : http://www.youtube.com/watch?v=G8cDezvagFk&feature=player_embedded

11 TAP, « Incendie dans le camp des réfugiés de Choucha », *TAP*, 6 mars 2012,http://www.tap.info.tn/fr/fr/regions/20577-incendie-dans-le-camp-des-refugies-de-choucha.html

choucha a4 2.indd 3 06/09/2012 11:00:34

celle du camp[12]. De plus, la frontière libyenne est une région instable, souvent secouée par des violences[13]. Le licenciement en mars 2012 de travailleurs embauchés localement afin d'effectuer des taches dans le camp (notamment concernant le nettoyage et l'hygiène) n'a fait qu'exacerber les tensions sociales déjà présentes entre la population locale et les réfugiés[14].

(Des tentes du camp de Choucha après l'incendie de mai 2011. Photo : Slate Afrique.
Licence : Tous droits réservés)

II. La situation des réfugiés dans le camp de Choucha

La procédure de demande du statut de réfugié

La Tunisie ne dispose pas de système de traitement des demandes d'asile. C'est donc le HCR qui traite les demandes de protection internationale. Ces demandes, si elles sont acceptées, peuvent donner lieu à une réinstallation dans un pays tiers, à la condition qu'un programme de réinstallation soit en cours et que le réfugié soit accepté par ledit pays.

Dans le camp de Choucha, la procédure se déroule comme suit : Les réfugié-e-s sont enregistrés comme demandeurs d'asile puis convoqués à un premier entretien.

12 Affrontements violents au camp de Choucha près de la frontière entre la Tunisie et la Libye », Site du HCR : http://www.unhcr.fr/4ddfaf97c.html

13 Voir à ce sujet les articles suivant de l'agence Tunis Afrique Presse (TAP): TAP, « Des milliers de Libyens franchissent la frontière au point de passage de Ras Jedir », *TAP, 2* avril 2012 ; http://www.tap.info.tn/fr/fr/regions/22699-des-milliers-de-libyens-franchissent-la-frontiere-au-point-de-passage-de-ras-jedir.html et Tunisia Live, Tunisia Live, « Ras Jedir Border Crossing Reopens After Release of Abducted Libyan Rebels », *Tunisia Live*, 2 avril 2012 ; http://www.tunisia-live.net/2012/04/02/ras-jedir-border-crossing-reopens-after-release-of-abducted-libyan-rebels/

14 Voir annexe 1.

choucha a4 2.indd 4 06/09/2012 11:00:34

Suite à cet entretien le statut de réfugié est soit attribué, soit refusé avec remise d'un formulaire d'appel sans motivation personnalisée du refus. Suite à cet appel écrit par le ou la réfugié(e), il est émis un avis définitif sans possibilité d'appel, lui aussi sans motivation personnalisée. Dans le cas où le statut de réfugié est accordé, il s'en suit la procédure de réinstallation dans un pays tiers. Cette procédure peut durer plusieurs mois. Cependant, même pour les réfugiés reconnus, la réinstallation est une procédure dont l'aboutissement n'est pas garanti et il est possible qu'elle soit refusée aux personnes requérantes.

– *L'enregistrement :*

Il existe deux types d'enregistrement auprès du HCR : l'enregistrement lors de l'arrivée dans le camp et l'enregistrement de la demande d'asile.

– *L'enregistrement lors de l'arrivée au camp*

L'enregistrement lors de l'arrivée au camp permet l'accès aux services qui y sont disponibles. Des personnes arrivées en 2012 se sont trouvées dans le camp sans avoir d'accès immédiat à des tentes, ni la possibilité de savoir si elles avaient été ou non enregistrées par le HCR. Ne sachant comment déposer une demande d'asile et ne pouvant bénéficier du programme de réinstallation, terminé le 1er décembre 2011, certaines ont quitté le camp pour la Libye afin d'y embarquer pour l'Europe par voie maritime. Le FTDES est aujourd'hui sans nouvelles de ces personnes.

– *L'enregistrement de la demande d'asile*

L'enregistrement de la demande d'asile marque le début de la procédure de demande de protection internationale. Elle fait foi concernant la possibilité de bénéficier du programme de réinstallation qui s'est terminé le 1er décembre 2011. Elle revêt donc une importance capitale pour les personnes arrivées à la fin de l'année 2011.

Le FTDES a rencontré plusieurs groupes de personnes arrivées en octobre ou en novembre 2011, suite à la fermeture de la frontière par la Tunisie pour cause de troubles dans la région. Bien que ces personnes soient arrivées dans le camp avant le 1er décembre 2011, leurs demandes d'asile n'ont été enregistrées qu'après cette date ainsi. Elles n'ont pu bénéficier du programme de réinstallation, même si certaines ont pu se voir reconnaître le statut de réfugié.

– *Les entretiens de détermination du statut de réfugié :*

Ces entretiens avec les réfugiés visent à déterminer s'ils ont droit ou non au statut de réfugié. Plusieurs réfugié-e-s se sont plaints que leurs entretiens de détermination du statut de réfugié avaient été effectués dans la hâte et sans précisions.

Concernant les langues, les personnes aptes à s'exprimer en anglais ont dû effectuer leur entretien dans cette langue, même si ce n'est pas celle qu'elles maîtrisent le mieux. Concernant les traductions, plusieurs personnes notamment celles qui vivaient dans la région du Darfour, ce sont plaintes que leur interprète avait été choisi parmi un groupe rival

choucha a4 2.indd 5 06/09/2012 11:00:35

impliqué dans le conflit de leur région. Elles ne pouvaient pas ainsi mener à bien un entretien de demande de protection. Elles ont demandé à ce que leur cas soit ré-ouvert ce qui n'a pas été entendu. Les intéressés, se voyant notifier un refus suite au premier entretien ont fait appel, arguant que leur traducteur était partisan. Ils ont par la suite reçu un refus définitif.

En ce qui concerne les délais de réponses à ces demandes de statut de réfugié, des personnes ont déclaré avoir attendu plusieurs mois et jusqu'à un an pour se voir notifier un refus en première ou en seconde instance de leur détermination de statut de réfugié. Le fait de faire attendre des personnes durant de telles périodes, sous tente au milieu du désert à quelques kilomètres de la frontière libyenne ne peut que faire craindre pour leur sécurité, leurs conditions de vie et leurs opportunités pour l'avenir.

Hormis cela, de nombreuses erreurs de procédure ont été relevées, entre autres : manque d'écoute durant le récit de demande d'asile, notification de décisions multiples et contradictoires, erreurs dans les dates des notifications et dans les dates relevées des faits, erreurs dans les noms des intéressés et noms de lieux des récits d'asile, erreurs dans les nationalités prises en compte pour la demande etc.

– *Refus et appel*

Suite aux entretiens de détermination de statut de réfugié, le HCR notifie aux réfugiés soit l'octroi du statut, soit un refus. Les refus après le premier entretien sont notifiés par des formules générales, sans motivation personnalisée, et sont accompagnés d'un formulaire d'appel comme ci-dessous :

choucha a4 2.indd 6 06/09/2012 11:00:35

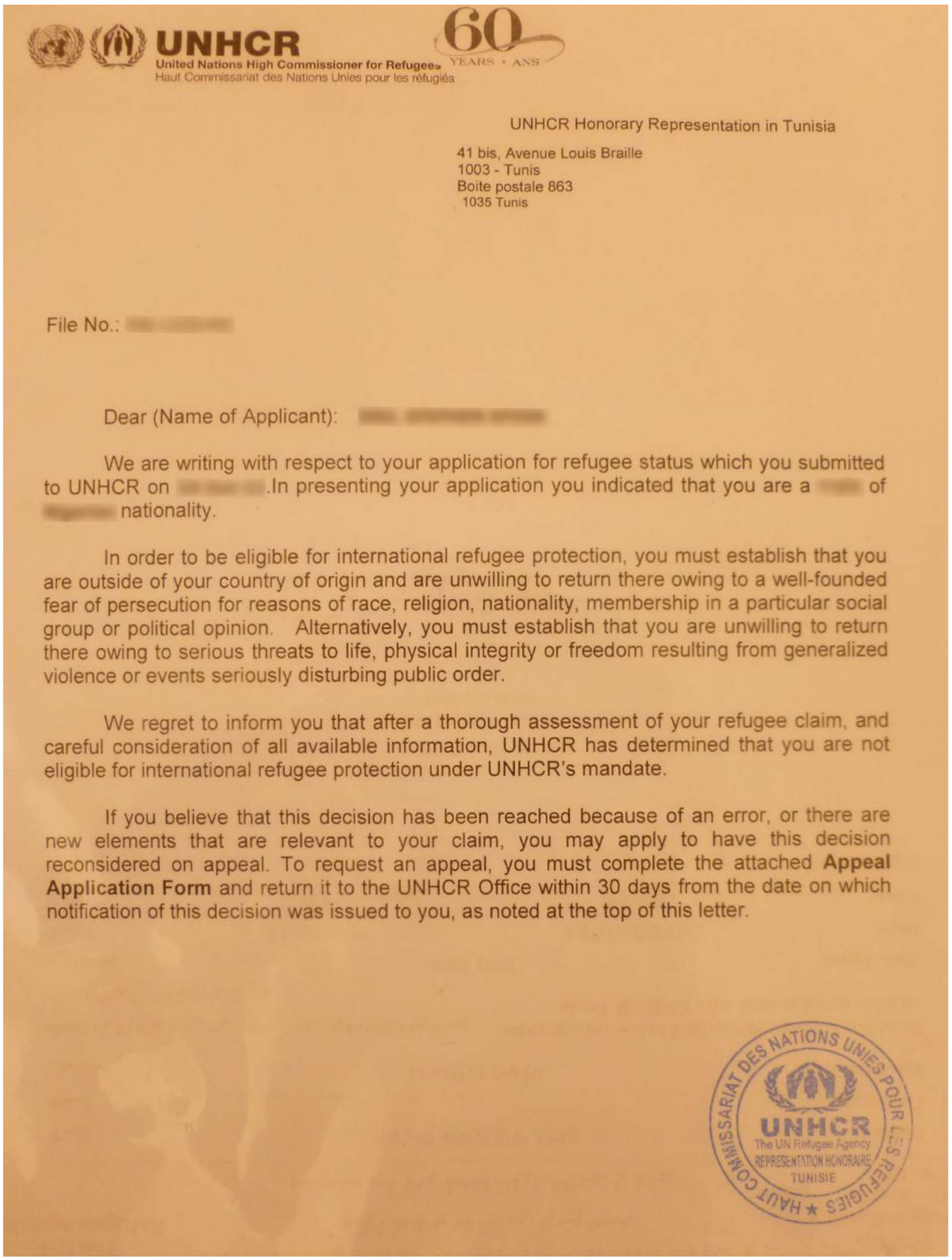

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
60 YEARS • ANS

UNHCR Honorary Representation in Tunisia

41 bis, Avenue Louis Braille
1003 - Tunis
Boite postale 863
1035 Tunis

File No.: [redacted]

Dear (Name of Applicant): [redacted]

We are writing with respect to your application for refugee status which you submitted to UNHCR on [redacted].In presenting your application you indicated that you are a [redacted] of [redacted] nationality.

In order to be eligible for international refugee protection, you must establish that you are outside of your country of origin and are unwilling to return there owing to a well-founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group or political opinion. Alternatively, you must establish that you are unwilling to return there owing to serious threats to life, physical integrity or freedom resulting from generalized violence or events seriously disturbing public order.

We regret to inform you that after a thorough assessment of your refugee claim, and careful consideration of all available information, UNHCR has determined that you are not eligible for international refugee protection under UNHCR's mandate.

If you believe that this decision has been reached because of an error, or there are new elements that are relevant to your claim, you may apply to have this decision reconsidered on appeal. To request an appeal, you must complete the attached **Appeal Application Form** and return it to the UNHCR Office within 30 days from the date on which notification of this decision was issued to you, as noted at the top of this letter.

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIÉS
UNHCR
The UN Refugee Agency
REPRESENTATION HONORAIRE
TUNISIE

(Une notification de refus suite au premier entretien. Photo : FTDES. Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[15])

15 Voir page 2.

choucha a4 2.indd 7 06/09/2012 11:00:38

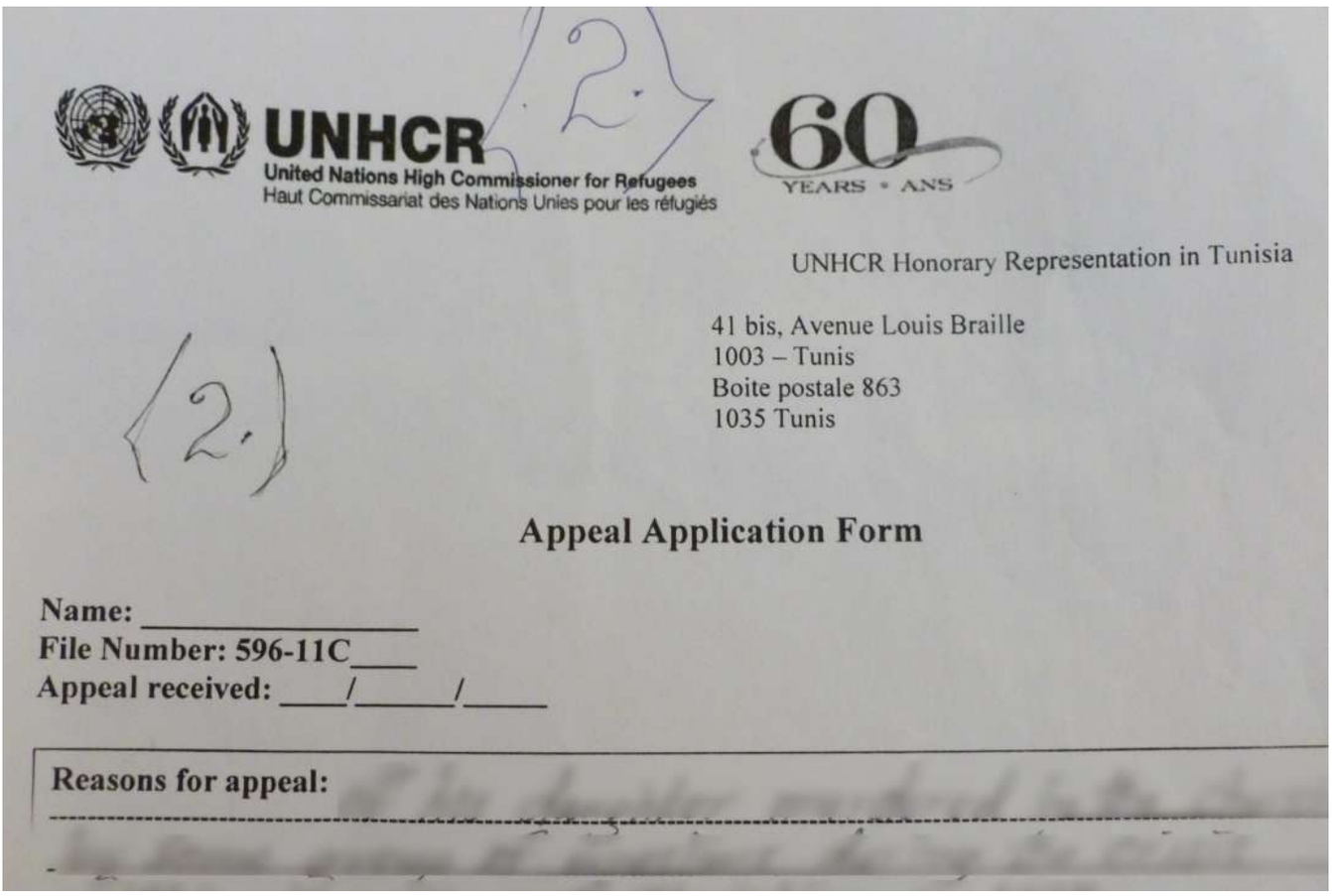

(Un formulaire d'appel. Photo : FTDES. Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[16])

L'absence de motivation des refus empêche de formuler un appel qui répondrait aux doutes du HCR sur la demande d'asile. L'appel se fait aussi devant la même instance que celle qui a émis le refus, ladite instance n'ayant pas d'instance de contrôle. L'entretien en appel peut aussi avoir lieu avec les mêmes interprètes alors même qu'il est mis en avant le fait que l'interprète a pris parti lors du premier entretien. Il apparaît donc que cette procédure n'est pas menée dans les conditions d'un examen équitable, d'autant mois que les réfugiés ne peuvent bénéficier d'une aide juridique afin de rédiger leurs demandes et appels.

Le FTDES souhaite signaler ici que le HCR a lui-même dénoncé l'absence d'examen équitable des demandes d'asile en première et en deuxième instances dans des pays comme la Grèce, notamment dans sa *Position de l'UNHCR sur le retour des demandeurs d'asile en Grèce en vertu du règlement Dublin* publié le 15 avril 2008[17] . Ces dénonciations incluaient des pratiques telles que la notification de refus non motivés, les carences d'interprètes et d'aide juridique :

16 Voir page 2.
17 Document disponible en ligne : www.unhcr.org/refworld/pdfid/4a714f1e2.pdf

choucha a4 2.indd 8 06/09/2012 11:00:42

« Aucune des décisions *[négatives]* ne contient de référence aux faits ou de motivation juridique. Toutes reprennent un paragraphe stéréotypé indiquant que le départ du demandeur de son pays est motivé par la recherche d'un emploi et, plus généralement, l'amélioration de ses conditions de vie. »[18]

« le HCR demeure préoccupé par le fait qu'en raison des lacunes structurelles de la procédure d'asile grecque, les demandeurs d'asile font face à des incertitudes, incapables d'exercer leurs droits pour de longues périodes de temps. Le HCR note en outre que la procédure n'assure pas l'examen équitable des demandes d'asile en première et en deuxième instances. Enfin, des exigences de procédure essentielles ne sont pas garanties dans le cadre du processus de détermination du statut de réfugié, au détriment des demandeurs d'asile qui sont souvent privés des droits les plus élémentaires, tels que des interprètes et l'aide juridique leur permettant de faire en sorte que leurs demandes soient correctement examinées par les autorités en charge de l'asile. »[19]

– *La réinstallation*

Que cela soit des personnes qui pendant le programme de réinstallation n'ont pas trouvé de pays d'accueil ou des personnes qui sont arrivées après le programme de réinstallation, il existe des réfugiés statutaires qui n'ont pas de possibilité de quitter la Tunisie pour un pays sûr – c'est-à-dire ni la Libye, ni leur pays de nationalité. Face à cela, des réfugiés ont déclaré au FTDES s'être vu proposer d'intégrer des projets en Tunisie, pays dans lequel ils ne veulent pas rester. D'autres ont dit s'être vu proposer de se rendre dans leur pays de nationalité, alors même qu'ils s'étaient vu reconnaître le statut de réfugié. Ce dernier cas concerne des Somaliens, qui de toute évidence se retrouveraient en danger en Somalie, dans un contexte de violence généralisée. Le témoignage suivant, rapporté par le site Slate Afrique le 16 mai 2012[20], illustre notre propos :

« Dans sa tente lumineuse et nouvellement installée, Samia (son prénom a été changé à sa demande) ne cache pas son inquiétude. Cette Somalienne est arrivée dans le camp à la mi-mars avec 73 autres compatriotes. Alors qu'elle était partie de Libye en bateau, direction Lampedusa, elle a été récupérée en mer par l'armée tunisienne qui l'a conduite à Sfax et emmenée directement à Choucha.

Alors que le programme de réinstallation des réfugiés a été clôturé en décembre, elle vit au rythme des rumeurs du camp. *«Certains disent qu'on va rester en Tunisie. D'autres racontent que des gens sont morts ici, que des tentes ont été brûlées. J'ai peur, je ne sais pas ce que je fais ici»*, raconte cette jeune femme de 18 ans qui a fui son pays après avoir été séquestrée par des shebabs, les islamistes radicaux en Somalie. »

Concernant les délais de la procédure de réinstallation, ceux-ci peuvent durer jusqu'à un

18 Point 12. p. 5
19 Point 17. p. 6
20 Sophie Janel, « Tunisie: les réfugiés toujours dans l'attente », *Slate Afrique*, 16 mai 2012 ; http://www.slateafrique.com/87325/tunisie-refugies-camps-libye-choucha

choucha a4 2.indd 9 06/09/2012 11:00:42

an selon la nationalité des requérants et le pays d'accueil. Le cas des Etats-Unis vis à vis des Somaliens est emblématique. En effet, plusieurs entretiens visant entre autres à s'assurer qu'ils ne constituent pas de menace pour la sécurité sont menés. Il arrive que des personnes qui se voient refuser la réinstallation dans certains États soient redirigées vers d'autres pays.

– *Le refus définitif*

Lorsqu'une demande d'asile est rejetée en appel, il est notifié à la personne un refus définitif comme ci-dessous :

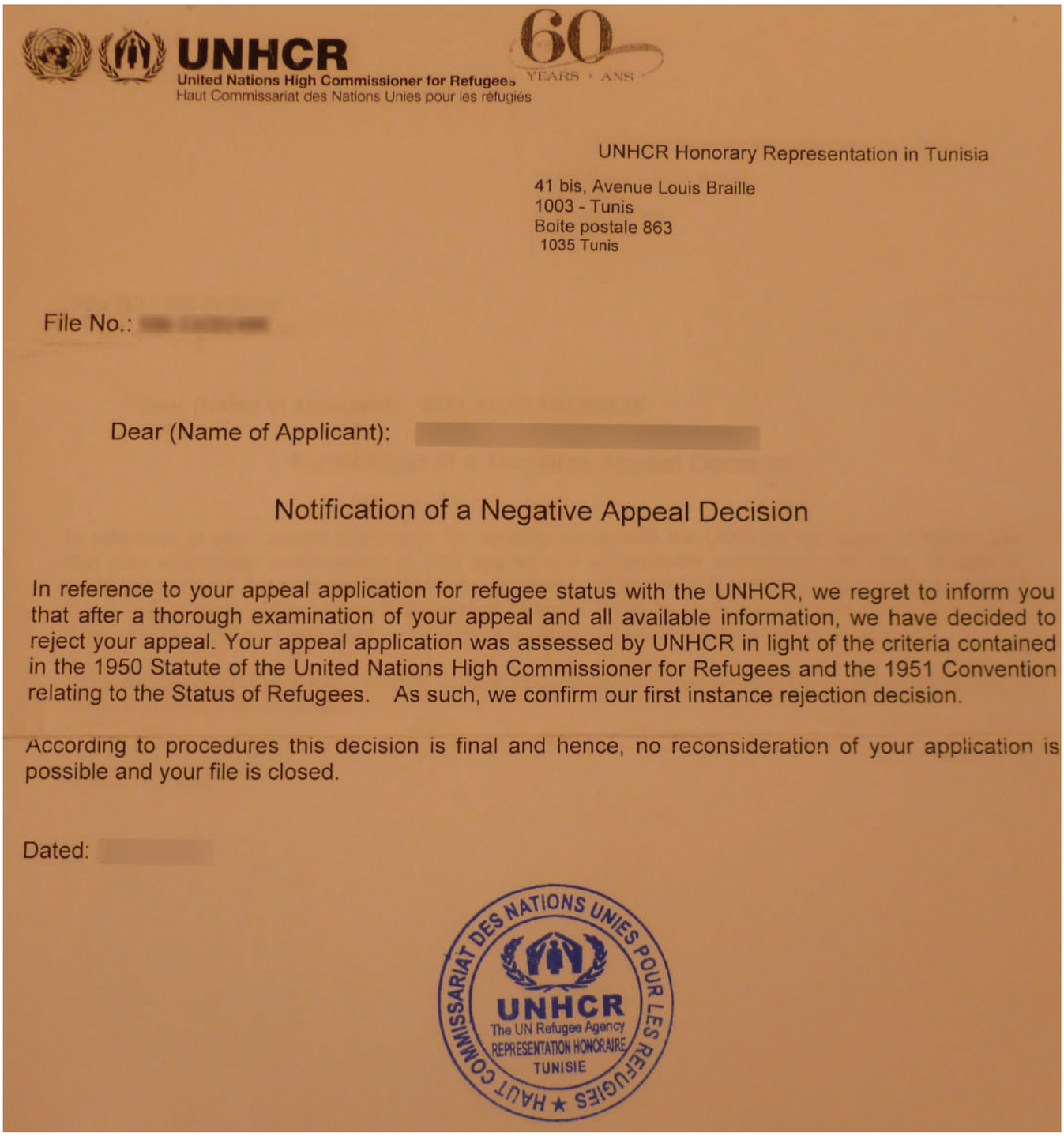

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
60 YEARS · ANS

UNHCR Honorary Representation in Tunisia
41 bis, Avenue Louis Braille
1003 - Tunis
Boite postale 863
1035 Tunis

File No.:

Dear (Name of Applicant):

Notification of a Negative Appeal Decision

In reference to your appeal application for refugee status with the UNHCR, we regret to inform you that after a thorough examination of your appeal and all available information, we have decided to reject your appeal. Your appeal application was assessed by UNHCR in light of the criteria contained in the 1950 Statute of the United Nations High Commissioner for Refugees and the 1951 Convention relating to the Status of Refugees. As such, we confirm our first instance rejection decision.

According to procedures this decision is final and hence, no reconsideration of your application is possible and your file is closed.

Dated:

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
UNHCR
The UN Refugee Agency
REPRESENTATION HONORAIRE
TUNISIE

(Une notification de refus définitif de demande d'asile. Photo : FTDES. Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[21])

21 Voir page 2.

choucha a4 2.indd 10 06/09/2012 11:00:49

On parle alors de personnes « déboutées », c'est-à-dire dont le dossier auprès du HCR concernant leur demande d'asile est clos. Des personnes déboutées[22] ont rapporté au FTDES s'être vu suggérer par le HCR de se rendre dans leur pays de nationalité en se faisant aider (transport, aide économique) par l'OIM[23]. Cette proposition leur a été faite alors que ces personnes s'estiment menacées dans leur pays de nationalité et ont attendu plus d'un an dans le camp de Choucha que soit traitée leur demande d'asile afin qu'elles puissent recevoir une protection internationale.

Il faut aussi prendre en considération que beaucoup de réfugiés ont quitté leur pays de nationalité depuis plusieurs années, investissant de très importantes sommes d'argent dans leur parcours et y risquant leur vie. Un tel retour ne peut constituer ainsi une solution acceptable pour ces personnes, même s'il est accompagné d'une aide économique.

D'autres personnes déboutées ont dit s'être vu proposer par le HCR de se rendre en Libye, pays dans lequel l'instabilité politique et les risques d'enfermement arbitraires et de violations aux droits humains des étrangers ne sont pas à démontrer[24]. Cela alors même qu'une partie des personnes déboutées ne dispose plus de passeport pour franchir légalement la frontière - que cela soit car elles n'en ont jamais eu ou parce que celui-ci a été volé, détruit ou perdu lors de leur fuite de la Libye ou de leur pays de nationalité. Enfin, selon d'autres témoignages, le HCR aurait proposé à des réfugiés de rester en Tunisie par leurs propres moyens. Cela a été proposé y compris à des personnes de nationalités qui ne nécessitent pas de visa pour entrer en Tunisie comme la Côte d'Ivoire. A ces propositions, les réfugiés concernés ont décidé de rester dans le camp, car elles demandent à être protégées d'un retour dans leur pays de nationalité et non une solution de séjour temporaire ou possiblement irrégulier – pour les nationalités qui nécessitent un visa d'entrée - en Tunisie.

Le témoignage suivant, rapporté par le quotidien français *Libération* dans un article du 29 mai 2012[25] est emblématique :

« La colère se lit dans le regard sombre de cet Ivoirien de 40 ans. Il vient rejoindre d'autres membres de sa communauté à un point d'eau et sa parole fait autorité dans le groupe qui partage son désarroi. *« Ca fait un an et trois mois que je suis là, je me sens délaissé par le HCR »* déclare-t-il.

Il reproche au Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) de les pousser à retourner chez eux. *« On demande une protection internationale mais on nous la refuse parce que selon eux, notre pays est stable. Mais ce n'est pas vrai ! »*, raconte-t-il.

22 Voir par exemple l'article de Léa Baron dans *Libération* du Mardi 29 mai 2012 « Constant et Youssif, sans terre d'asile » http://nouvelletunisie.blogs.liberation.fr/celsa/2012/05/constant-et-youssif-sans-terres-dasile.html

23 Voir p. 1

24 Voir à ce sujet le communiqué de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), de Migreurop et de Justice Sans Frontières pour les Migrants suite à leur mission d'enquête en juin 2012 en collaboration avec le FTDES: « La traque des migrants se poursuit en Libye : retour d'une mission d'enquête » reproduit en annexe et disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.fidh.org/La-traque-des-migrants-se-poursuit

25 Léa Baron, ibid.

choucha a4 2.indd 11 06/09/2012 11:00:49

Pas question pour lui de rentrer en Côte d'Ivoire qu'il a fui en 2007. Mais sans statut officiel de réfugié, Constant Paul ne peut pas émigrer ailleurs.*« Je veux une vie meilleure, un pays où je serais en sécurité »*, martèle-t-il. Une fois de plus, il se retrouve sans pays où s'installer. »

– *Conclusions concernant le traitement des demandes de statut de réfugié au camp de Choucha*

Il apparaît donc, afin de garantir la protection des réfugiés et l'exercice de leurs droits fondamentaux, la nécessité du ré-examen des dossiers des déboutés ainsi que de l'ouverture d'un nouveau programme de réinstallation dans le but de permettre aux personnes déboutées et aux personnes qui n'ont pas eu droit à la réinstallation de quitter la Tunisie comme elles le souhaitent, c'est-à-dire ni pour la Libye ni pour leur pays de nationalité.

Visite de personnels d'ambassades

D'après des témoignages de réfugiés Tchadiens et Nigérians, du personnel de l'ambassade du Tchad à Tripoli et de l'ambassade du Nigeria à Tunis se seraient rendus au camp.

Concernant les Tchadiens, nombre d'entre eux sont d'anciens militaires ou des militants politiques. La plupart d'entre eux sont des déboutés. Ils ont témoigné du fait que l'attaché militaire de l'ambassade du Tchad à Tripoli se serait rendu au camp le 17 décembre 2012 et aurait eu des contacts avec le HCR. Selon eux, c'est suite à cette visite que leurs demandes de statut de réfugiés auraient été déboutées. Ceux parmi les réfugiés qui sont d'anciens militaires tchadiens disent que l'attaché militaire de Tripoli connaissait bien leur cas, étant lui-même un militaire gradé connu.

Selon les témoignages de réfugiés nigérians, une visite de leur ambassadeur et des contacts avec le HCR auraient eu lieu en septembre 2012. Toujours selon les témoignages des réfugiés, l'ambassadeur aurait eu accès aux dossiers des Nigérians qui se trouvent dans le camp et aurait aussi parlé aux militaires tunisiens. L'ambassadeur aurait alors réuni toutes les personnes de nationalité nigériane pour leur dire que leurs demandes étaient tissées de mensonges, qu'elles étaient des criminelles et qu'elles seraient jugées si elles rentraient au Nigéria.

Dans les deux cas, on peut penser que de telles visites accroissent les risques de retour dans les pays de nationalité des personnes concernées qui ont désormais de nouvelles craintes. Cette situation, si les faits sont confirmés, nécessite donc un ré-examen des demandes de statut de réfugié de ces personnes étant donné la présence de faits nouveaux.

choucha a4 2.indd 12 06/09/2012 11:00:49

Accès à la justice et sécurité dans le camp :

La sécurité dans le camp est assurée par l'armée tunisienne. Il apparaît cependant que le camp ne fait pas l'objet d'une protection totale. Le FTDES craint en effet pour la sécurité des réfugiés. Depuis son ouverture, le camp a été incendié deux fois (en mai 2011 et en mars 2012)[26] et l'église a été saccagée[27].

(Des tentes du camp de Choucha brûlées après l'incendie de mai 2011. Photo : Slate Afrique. Licence : Tous droits réservés)

Lors des troubles de mai 2011, un réfugié désarmé a été pris pour cible par les militaires qui lui ont tiré dessus à balles réelles alors qu'il essayait de calmer la situation. Il a reçu deux balles dans le côté et sa situation nécessite désormais des soins importants incompatibles avec les conditions de vie du camp, dans lequel il reste contraint de vivre. Le site Slate Afrique[28] a diffusé le 16 mai 2012 les extraits d'un entretien avec ce réfugié :

«Entré à Choucha en bonne santé, maintenant je suis handicapé»

Peur ? *«Évidemment qu'on a peur ! Le HCR nous dit qu'on est protégé mais les habitants nous menacent tout le temps. Par exemple, des personnes ont coupé l'eau en mars. Le HCR m'a appelé pour aller la rebrancher. Haha ! Non, ils y vont eux»,* rigole-t-il. A ses côtés

26 Voir l'article de Sophie Janel « Tunisie: les réfugiés toujours dans l'attente » sur le site Slate Afrique :http://www.slateafrique.com/87325/tunisie-refugies-camps-libye-choucha

27 Voir l'article de Houda Mzioudet, « African Refugee Camp Church Vandalized in Southern Tunisia », Tunisia Live, 29 février 2012 ; http://www.tunisia-live.net/2012/02/29/african-refugee-camp-church-vandalized-in-southern-tunisia/

28 Ibid.

choucha a4 2.indd 13 06/09/2012 11:00:50

Bright surenchérit:

«On nous dit que l'armée nous protège, mais elle nous a tiré dessus.»

Soulevant son tee-shirt, Jamel, montre les taches brunes représentant les impacts de balles qu'il a reçues le 6 mai 2011 alors qu'il se trouvait dans le camp. Une large cicatrice lui parcourt le ventre de haut en bas.

Ce Nigérian entré à Choucha le 16 mars avait voulu aider un compatriote qui se laissait *«frapper par des soldats tunisiens »* après avoir *«compté ses sous»* en public.

«J'étais sous la protection des Nations Unies. Je suis entré à Choucha en bonne santé et maintenant je suis handicapé, dit-il en montrant les radios de sa jambe droite disloquée. *C'est au HCR de me trouver une solution»*.

Que cela soit concernant les troubles, l'incendie du camp, le saccage de la chapelle ou le fait qu'un réfugié se soit laissé tirer dessus à l'intérieur même du camp par des militaires tunisiens, aucune procédure en justice n'a abouti jusqu'à présent.

Une telle carence de sécurité et d'accès à la justice, à quelques kilomètres seulement de la Libye ne peut qu'amener à craindre pour la sécurité des personnes qui habitent le camp.

Absence de liberté de circulation à l'intérieur de la Tunisie:

La possibilité ou non pour les réfugiés de se rendre légalement en dehors du camp n'est pas claire. En effet, certains disent s'être rendus en différents points de la Tunisie, alors que d'autres disent avoir été arrêtés par des agents des autorités tunisiennes et ramenés à Choucha alors qu'ils voyageaient dans le pays. Or, rien ne présuppose que ces personnes soient inéligibles à un titre de séjour en Tunisie. Par ailleurs, certains réfugiés sont entrés en Tunisie de façon régulière en utilisant des laissez-passer fournis en Libye. Ces personnes ne sont donc pas en infraction vis-à-vis de la loi tunisienne concernant leur franchissement de la frontière et ne devraient faire l'objet d'aucune privation de liberté quant à leurs déplacements dans le pays, ce qui semble ne pas être le cas[29].

Ces difficultés de pouvoir se déplacer librement, notamment vers la capitale, sont un obstacle à d'éventuelles démarches des réfugiés auprès d'ambassades de pays tiers afin d'y demander des visas ou une protection internationale.

Par ailleurs, les passeports des réfugiés leur ont été confisqués à leur arrivée en Tunisie, sans que ne leur soit fourni de reçu. Cela pose un problème concernant les personnes dont le passeport aurait été perdu car elles ne disposent d'aucune preuve qu'elles possédaient ce document[30].

29 Concernant les condamnations en cas d'entrée et de sortie irrégulière du territoire tunisien, voir la loi du 3 février 2004 relative aux passeports et aux documents de voyage. Le texte est disponible sur le site Jurisite Tunisie: http://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/passeport/passeport2000.htm

30 Ces faits ont déjà été rapportés dans le rapport de mission de la CIMADE et du GADEM publié en 2011 : « Défis aux frontières de la Tunisie », Rapport d'observation de la mission de la CIMADE et du GADEM en Tunisie *menée du 27 mars au 6 avril 2011* ; http://infos.lacimade.org/Media/docdivers/Rapport_mission_Tunisie_DEF.pdf

choucha a4 2.indd 14 06/09/2012 11:00:50

Certains déboutés auraient demandé qu'on leur rende leur passeport afin de se rendre en Libye ou de quitter le camp afin de survivre par leurs propres moyens ce qui leur aurait été refusé.

Conditions de vie :

Le camp est divisé par nationalité ou par « communauté » (par exemple, les Oromo étaient séparés des autres Ethiopiens ou les Soudanais du Darfour des autres Soudanais), ce qui n'aide pas à la cohésion des réfugié-e-s, les nationalités ou dites communautés comptant toutes soit une majorité de déboutés, soit une majorité de personnes reconnues, ce qui suscite la jalousie et empêche l'unité dans les revendications. Chaque « communauté » dispose d'un référent, désigné par le HCR parmi les réfugiés, qui a pour charge de gérer la communication avec le HCR. Selon la taille de la communauté (d'une dizaine à quelques centaines de personnes), la tâche est plus ou moins grande et la communication plus ou moins facile[31].

Selon les témoignages des personnes déboutées, les différences de statut (réfugié reconnu ou débouté) impliquent aussi des différences de traitement. Les réfugiés reconnus ou en attente de réinstallation ont un accès plus rapide et effectif aux soins et aux activités culturelles. Les déboutés rencontrent des difficultés pour accéder à d'autres services que la nourriture, les tentes et les soins d'urgence. Par exemple, des personnes déboutées ont affirmé devoir mendier aux voitures qui empruntent la route qui mène à la frontière libyenne, notamment pour pouvoir s'acheter des produits pour les nourrissons (couches...).

Dans l'ensemble, les réfugiés se plaignent des conditions de vie et d'hygiène qui sont rudimentaires et très difficile à soutenir alors que les tentes se trouvent dans le désert où le climat est rude.

(Vaisselle à un point d'eau du camp. Photo : FTDES Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[32])

31 Ce type de fonctionnement est le même pour la plupart des camps de réfugiés dans le monde gérés pas le HCR.
32 Voir p. 2

choucha a4 2.indd 15 06/09/2012 11:00:51

(Sanitaires. Photo : FTDES Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[33])

Le camp compte des magasins et des restaurants, qui vendent des produits à des prix pouvant être par trois ou quatre fois supérieurs à ceux dans la ville voisine de Ben Guerdane. Les réfugié-e-s, ne pouvant sortir du camp, sont condamnés à acheter ce qu'ils souhaitent par ces commerces informels, subissant une perte économique forte, alors même qu'ils n'ont pas accès à des sources régulières de revenus et n'ont pas le droit de travailler en Tunisie. Cette situation est d'autant plus grave qu'elle s'applique parfois à des personnes qui ont pour la plupart perdu tous leurs biens dans les bombardements en Libye ou qui, s'y trouvant emprisonnés, ont parfois payé plusieurs milliers d'euros afin d'être libérés. D'autres ont vendu leurs biens dans leur pays de départ afin de payer un voyage très onéreux pour rejoindre la rive sud de la Méditerranée dans l'espoir d'y embarquer pour l'Europe.

33 Voir p.2

choucha a4 2.indd 16 06/09/2012 11:00:52

(Restes de billets appartenant à un réfugié, brûlés pendant les bombardements en Libye. Photo : FTDES Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[34])

Départs pour la Libye:

Certains réfugiés, devant l'attente trop longue d'une réponse du HCR, devant le refus d'octroi de leur statut de réfugié ou l'impossibilité d'une réinstallation, partent pour la Libye[35]. Lors de la visite de la responsable du HCR au camp le 2 décembre 2011, des déboutés ont témoigné qu'elle leur avait dit que s'ils ne quittaient pas le camp d'eux-mêmes, ils seraient conduits de force vers la Libye. Cela a suscité la crainte des réfugiés subsahariens, qui subissent de mauvais traitements dans ce pays[36].

34 Voir p.2

35 Adeline Farge, « Les invisibles du camp de Choucha », *Youphil*, 19 juillet 2011: http://www.youphil.com/fr/article/04138-les-invisibles-du-camp-de-choucha?ypcli=ano ; Al Jazeera, « Libyan Navy Struggles to Stem Migrant Flow », *Al Jazeera*, 2 mars 2012: http://www.aljazeera.com/news/africa/2012/03/20123249141498165.html

36 Wyre Davies, « Battles over Libya's dangerous migrant smuggling routes », *BBCNews*, http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-17481181

choucha a4 2.indd 17 06/09/2012 11:00:56

En effet, la FIDH[37] et les réseaux Migreurop[38] et JSF Migrants[39] ont publié un communiqué de presse[40] suite à une mission en Libye qui s'est déroulée en juin 2012 et dont voici un extrait :

« Alors que la situation du pays n'est pas encore stabilisée et qu'il n'existe pas de pouvoir central capable d'assumer la gouvernance de la Libye, des milices armées se sont adjugé la « mission » et le pouvoir de gérer la question des migrants, hors de toute légalité. À travers le pays, ces milices contrôlent, arrêtent, et enferment des étrangers dans des camps de rétention/détention improvisés. Au nom d'une prétendue préoccupation sécuritaire qui justifierait le « nettoyage des illégaux », ces groupes armés procèdent à de véritables ***« traques »*** *aux migrants, en prenant essentiellement pour cible les ressortissants d'Afrique subsaharienne. »*

(Camp d'enfermement « Free Libya » à Benghazi Photo : Sara Prestianni Licence : Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 Generic (CC BY-NC-SA 2.0)[43])

Selon les témoignages recueillis par le FTDES, parmi les Somalis enregistrés[41] après le premier décembre 2011 (voir ci-dessus « l'enregistrement » et « la réinstallation »), deux personnes sont parties en Libye pour prendre la mer devant l'impossibilité d'une réinstallation par le biais d'une procédure à Choucha.

37 http://www.fidh.org
38 http://www.migreurop.org
39 http://www.jsf-jwb-migrants.org/
40 Communiqué reproduit en annexe et disponible sur le site de la FIDH : http://www.fidh.org/La-traque-des-migrants-se-poursuit
41 Voir p.2 *L'enregistrement* et *La réinstallation*
43 http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/deed.en

choucha a4 2.indd 18 06/09/2012 11:00:59

Ces deux personnes seraient mortes en mer selon leurs amis restés dans le camp. D'autres informations circulent concernant des personnes partant pour la Libye afin d'y prendre le bateau vers l'Europe. Les plus de 1500 morts et disparu-e-s en mer en 2011 en Méditerranéé (selon les chiffres du HCR[42]) ne font que faire craindre pour la sécurité de ces personnes qui entreprennent ce voyage très risqué à bord de bateaux qui ne sont pas toujours adaptés ou en bon état de navigation.

Un autre risque grave en Libye est celui de l'enfermement par des milices. En effet, nombre de Subsahariens y sont enfermés pour défaut de documents et ce pour une durée indéterminée. Selon les témoignages des réfugiés, le Comité International de la Croix Rouge (CICR)[43], qui entre dans certains lieux d'enfermement en Libye, serait venu au camp de Choucha afin de rechercher les proches d'une personne enfermée. Les réfugié-e-s parlent d'au moins deux personnes privées de liberté en Libye dont une aurait été gravement blessée (perte de deux doigts) durant son enfermement.
D'autres témoignages font état de tortures et d'actes inhumains et dégradants envers les Subsahariens qui, lorsqu'ils sont confrontés aux milices qui sévissent en Libye sans aucun contrôle du gouvernement, sont accusés d'être d'anciens soutiens de Mouammar Kaddhafi.

Vers un camp d'enfermement ?

L'absence de solution pour les réfugiés du camp de Choucha entraîne la pérennisation de ce camp qui devait être provisoire et laisse craindre qu'il ne s'installe que pour y placer les réfugiés que personne ne voudrait accueillir.

Ainsi, en mars 2012, 74 Somaliens partis en bateau de Libye pour l'Italie ont été conduits à Choucha par les autorités tunisiennes[44]. Ces personnes n'étaient jamais passées par Choucha, ni par la Tunisie. De telles pratiques laissent craindre que ce campement ne se transforme en camp d'enfermement d'étrangers.

Il s'agit ici d'environ 2000 personnes qui ont fui leur pays puis la Libye en guerre et sont contraintes de vivre depuis un an et demi au milieu du désert. Que représente l'accueil de ces quelques centaines de réfugiés pour les Etats du Nord ? La crainte de « l'appel d'air » et la lutte contre l'immigration dite irrégulière prend ici toute sa dimension.

42 UNHCR, « Triste record pour les traversées de la Méditerranée par les migrants et les réfugiés en 2011 », Points de presse, 31 janvier 2012 ; http://www.unhcr.fr/4f280ad3c.html
43 http://www.cicr.org/fre/index.jsp
44 Voir le communiqué du FTDES du 21 mars 2012 reproduit en annexe 3: « Le Camp de Choucha, une prison pour les migrant-e-s de Méditerranéé » http://www.boats4people.org/index.php/fr/actualite/communiques/339-le-camp-de-choucha-une-prison-pour-les-migrantes-de-mediterranee

choucha a4 2.indd 19 06/09/2012 11:00:59

Les revendications des réfugiés :

Des réfugiés s'adressent constamment au HCR concernant leurs revendications. Celles-ci concernent :

- La transparence concernant les procédures dont ils font l'objet
- La demande, pour les déboutés, du réexamen de leurs cas
- Le raccourcissement des délais pour toutes les personnes en cours de procédure
- La demande, pour les personnes en attente de réinstallation ou n'ayant de pays de réinstallation, de l'accélération des procédures et de l'ouverture d'un nouveau programme de réinstallations.
- L'accès à la justice pour les personnes victimes de meurtres et d'agressions ainsi que l'amélioration de la protection sécuritaire des réfugiés dans le camp.
- L'amélioration des conditions de vie et de l'accès aux soins

Ces revendications ont été formulées par les réfugiés eux-mêmes soit directement au HCR, soit dans des rapports diffusés sur internet[45]. Les réfugiés se sont aussi mobilisés à plusieurs reprises et ont manifesté devant les bureaux du HCR[46] afin de faire valoir leurs revendications. Certains ont aussi entamé des grèves de la faim.

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux avec l'appui de la Société Civile Tunisienne et Internationale a porté en plusieurs occasions ces revendications, à travers des communiqués à la presse tunisienne, des conférences de presse et des rencontres avec le HCR. Les différents communiqués sont situés en annexe 3 du présent rapport.

Le 22 mars 2012 une conférence de presse s'est tenue dans les locaux du FTDES en présence de réfugiés du camp de Choucha. Durant cette conférence de presse, les positions des réfugiés ainsi que des travailleurs licenciés du camp de Choucha ont été défendues[47]. Dans une dépêche du 22 mars 2012[48], l'agence Tunis Afrique Presse s'est exprimée en ces termes :

« Le (...) Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (…) a ajouté que la Société Civile s'emploie à trouver des solutions pour sortir de cette crise, devant le refus du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) d'accorder le statut de réfugié politique à 272 ressortissants.

---

45 Voir notamment le blog Voice Of Choucha (en anglais) : http://voiceofchoucha.wordpress.com/ et les rapports écrits par les réfugiés et diffusés par le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux et le réseau Boats 4 People : « La cause des Ivoiriens du camp de Choucha » : http://www.ftdes.com/node/1847 et « A report from the Choucha refugee camp Tunisia »: http://www.boats4people.org/index.php/en/news/modulenewseng/413-a-report-from-the-choucha-refugee-camp-tunisia

46 Plusieurs vidéos ont été faites des manifestations : http://www.youtube.com/watch?v=G8cDezvagFk&feature=player_embedded et https://www.facebook.com/photo.php?v=447982788561395

Ces manifestations ont été partiellement couvertes par la presse : TAP, « Des réfugiés du camp de Choucha critiquent le HCR », *TAP*, 12 février 2012 : http://www.tap.info.tn/fr/fr/regions/18842--des-refugies-du-camp-de-choucha-critiquent-le-hcr.html

47 Voir p. 1

48 TAP, « La conférence de presse du FTDES met en lumière la situation au camp de Choucha et au bassin minier », *TAP*, 22 mars 2012 : http://www.tap.info.tn/fr/fr/societe/aff-sociales/21855-la-conference-de-presse-du-ftdes-met-en-lumiere-la-situation-au-camp-de-choucha-et-au-bassin-minier.html

choucha a4 2.indd 20 06/09/2012 11:00:59

Lors de la rencontre des réfugiés somaliens, soudanais et nigérians ont parlé de leur séjour au camp de Choucha. Ils accusent le HCR de les contraindre à retourner en Libye ou dans leurs pays respectifs ce qui représente un risque pour leur vie. »

(Conférence de presse du 22 mars 2012 en présence des réfugiés de Choucha dans les locaux du Forum Tunisien pour les droits Economiques et Sociaux. Photo : FTDES.
Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[49])

Le 13 avril 2012, le FTDES a porté, avec des réfugiés venus spécialement de Choucha, son analyse de la situation ainsi que les revendications des réfugiés à une table ronde organisée par le HCR à l'hôtel du Belvédère à Tunis[50]. Les revendications des réfugiés ont aussi été portées aux journées préparatoires du Forum Social Mondial à Monastir, lors de la journée consacrée à la migration qui s'est tenue le 13 juillet 2012 à laquelle étaient présents plusieurs réfugiés du camp de Choucha[51].

49 Voir p. 2
50 Table ronde entre les organisations de la société civile tunisienne et le HCR, journal de Nessma TV du 13 avril 2012 :» http://www.youtube.com/watch?v=56UJodJeLLo&feature=share
51 FTDES, « Assemblée préparatoire du Forum Social Mondial Tunis 2013 », *FTDES* : http://www.ftdes.com/node/1917

choucha a4 2.indd 21 06/09/2012 11:00:59

(Assemblée préparatoire du Forum Social Mondial Tunisie 2013. Photo : FTDES.
Licence : Creative Commons CC-BY-NC-ND[52])

Malgré l'ensemble de ces actions, la situation juridique ou humanitaire des réfugiés au camp de Choucha ne s'est pas améliorée. En effet, les cas des déboutés n'ont pas été réexaminés, aucun nouveau programme de réinstallation n'a été ouvert, la liberté de circulation des réfugiés en Tunisie demeure restreinte, l'accès à la justice et les conditions de vie dans le camp sont au *statu quo*.

Dans ce contexte, les recommandations du FTDES demeurent identiques à celles qui ont été formulées par le passé, mais sont encore plus urgentes qu'auparavant, les réfugiés se trouvant bloqués dans le désert depuis un an et demi. En effet, le FTDES ne peut que craindre que l'absence de solutions rapides aux questions soulevées dans ce rapport ne fasse qu'accabler des personnes qui désespèrent de trouver une vie et un avenir meilleurs ou ne les poussent à partir pour la Libye où les risques pour leur sécurité sont importants.

52 Voir p. 2

choucha a4 2.indd 22 06/09/2012 11:00:59

III. Recommandations :

Le FTDES énonce les recommandations suivantes :

Au HCR :

- Le réexamen des demandes des réfugié-e-s qui ont reçu un rejet définitif de leur demande, notamment de celles et ceux ayant subi des irrégularités de procédure.
- La possibilité pour tous les réfugiés d'obtenir une aide juridique indépendante afin d'être assistés dans leur procédure de demande de statut de réfugié.
- L'ouverture rapide d'un nouveau programme de réinstallation afin que les réfugiés puissent être réinstallés dans des pays sûrs, disposant d'un système de protection adapté.
- L'offre de perspectives autres que le départ pour la Libye ou le séjour irrégulier en Tunisie pour les personnes déboutées.
- L'assistance juridique indépendante de toutes les personnes ayant subi des agressions et dommages dans le camp, ainsi que des proches des personnes décédées du fait d'agressions subies à Choucha.
- La transparence concernant l'accueil de personnes interceptées en mer ou arrêtées sur le territoire tunisien qui ne sont pas parties de la Tunisie ou n'étaient pas présentes auparavant dans le camp de Choucha.
- La transmission régulière d'informations complètes aux organisations de la société civile concernant la situation des réfugiés et l'autorisation permanente de l'accès au camp pour ces organisations.
- La recherche active (directe ou par le biais d'autres organisations) des personnes parties pour la Libye et/ou ayant pris la mer dont les proches sont sans nouvelles et la recherche de moyens d'assistance et de communication pour les personnes dont on sait qu'elles sont enfermées en Libye.
- La non-transmission des données de personnes qui se trouvent à Choucha à leurs ambassades, sauf si les intéressé-e-s en font la demande.
- L'émission de reçus à toutes les personnes s'étant vu confisquer leurs passeports et la possibilité pour elles de les récupérer librement si elles en font la demande.
- L'amélioration de la situation sanitaire dans le camp et l'accès égal pour tous les réfugiés aux activités, biens et soins proposés par les structures disponibles.

Aux autorités tunisiennes :

- D'autoriser clairement la liberté de circulation des personnes vivant à Choucha sur le territoire tunisien afin qu'elles puissent y exercer leurs droits et rechercher des solutions à leur situation.
- D'offrir un statut juridique stable à ces personnes et permettant l'exercice de l'ensemble de leurs droits en Tunisie si elles en font la demande dans l'attente des mesures qui doivent être prises par le HCR.
- De donner toutes les suites nécessaires au niveau judiciaire concernant les agressions, meurtres et destructions dont ont été victimes les habitant-e-s du camp de Choucha depuis le début de l'année 2011.

choucha a4 2.indd 23 06/09/2012 11:01:00

Références

– Articles de presse :

Emily Parker, « The Life Cycle of a Refugee Camp Along the Tunisia-Libya Border », Tunisia Live, 5 octobre 2011 ; http://www.tunisia-live.net/2011/10/05/the-life-cycle-of-a-refugee-camp-along-the-tunisia-libya-border/

Houda Mzioudet, « Forgotten People of Shusha Refugee Camp », Tunisia Live, 9 septembre 2011 ; http://www.tunisia-live.net/2011/09/08/forgotten-people-of-choucha-refugee-camp/

Camille Le Tallec, « Au camp tunisien de Choucha, l'interminable attente des réfugiés », La Croix, 3 février 2012 ; http://www.la-croix.com/Actualite/S-informer/Monde/Au-camp-tunisien-de-Choucha-l-interminable-attente-des-refugies-_EP_-2012-01-26-762445

TAP, « La conférence de presse du FTDES met en lumière la situation au camp de Choucha et au bassin minier », *TAP*, 22 mars 2012 ; http://www.tap.info.tn/fr/fr/societe/aff-sociales/21855-la-conference-de-presse-du-ftdes-met-en-lumiere-la-situation-au-camp-de-choucha-et-au-bassin-minier.html

« Tunisie - 4 morts dans un incendie dans le camp de réfugiés de Choucha à Ras Jedir », Business News, 22 mai 2011 ; http://www.businessnews.com.tn/details_article.php?t=520&a=24895&temp=1&lang=

« Incendie dans le camp de réfugiés de Choucha », Tunis Afrique Presse, 6 mars 2011 ; http://www.tap.info.tn/fr/fr/regions/20577-incendie-dans-le-camp-des-refugies-de-choucha.html

Adeline Farge, « Les invisibles du camp de Choucha », Youphil, 19 juillet 2011 ; http://www.youphil.com/fr/article/04138-les-invisibles-du-camp-de-choucha?ypcli=ano

« Des réfugiés du camp de Choucha critiquent le HCR », Tunis Afrique Presse, 12 février 2012 ; http://www.tap.info.tn/fr/fr/regions/18842--des-refugies-du-camp-de-choucha-critiquent-le-hcr.html

Houda Mzioudet, « African Refugee Camp Church Vandalized in Southern Tunisia », Tunisia Live, 29 février 2012 ; http://www.tunisia-live.net/2012/02/29/african-refugee-camp-church-vandalized-in-southern-tunisia/

Sana Farhat, « Les réfugiés s'y font ; mais ils souffrent », Le Temps, 14 mars 2012 ; http://www.letemps.com.tn/article-64304.html

Houda Mzioudet, « UN Commissioner Praises Tunisia's Response to Refugee Crisis », Tunisia Live, 6 mars 2012 ; http://www.tunisia-live.net/2012/03/06/un-commissioner-praises-tunisias-response-to-refugee-crisis/

Sophie Janel, « Tunisie: les réfugiés toujours dans l'attente », *Slate Afrique*, 16 mai 2012 ; http://www.slateafrique.com/87325/tunisie-refugies-camps-libye-choucha

Léa Baron et Edouard de Mareschal « A la frontière libyenne, l'interminable attente pour 3000 réfugiés africains »,

choucha a4 2.indd 24 06/09/2012 11:01:00

Libération 22 mai 2012 ; http://nouvelletunisie.blogs.liberation.fr/celsa/2012/05/a-la-fronti%C3%A8re-libyenne-linterminable-attente-pour-3000-r%C3%A9fugi%C3%A9s-africains.html

Léa Baron « Constant et Youssif, sans terre d'asile », *Libération*, 29 mai 2012 ; http://nouvelletunisie.blogs.liberation.fr/celsa/2012/05/constant-et-youssif-sans-terres-dasile.html

– Communiqués et rapports d'organisations :

Profil d'opérations 2012 - Tunisie (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) ; http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d58f.html

« Tunisie : Il faut protéger les ressortissants étrangers ayant fui la Libye », Human Rights Watch, 23 juin 2011 ; http://www.hrw.org/fr/news/2011/06/23/tunisie-il-faut-prot-ger-les-ressortissants-trangers-ayant-fui-la-libye

« Affrontements violents au camp de Choucha près de la frontière entre la Tunisie et la Libye », HCR, 27 mai 2011 ; http://www.unhcr.fr/4ddfaf97c.html

« Défis aux frontières de la Tunisie », Rapport d'observation de la mission de la CIMADE et du GADEM en Tunisie *menée du 27 mars au 6 avril 2011* ; http://infos.lacimade.org/Media/docdivers/Rapport_mission_Tunisie_DEF.pdf

« Témoignages de réfugiés dans le camp de Choucha », Médecins sans frontières, 30 juin 2011 ; http://www.msf.fr/actualite/articles/temoignages-refugies-camp-choucha-en-tunisie

« La traque des migrants se poursuit en Libye : retour d'une mission d'enquête » *Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)* ; http://www.fidh.org/La-traque-des-migrants-se-poursuit

UNHCR, « Triste record pour les traversées de la Méditerranée par les migrants et les réfugiés en 2011 », Points de presse, 31 janvier 2012 ; http://www.unhcr.fr/4f280ad3c.html

Urgence Cachée - Décès de Migrants en Méditerranée, Human Rights Watch, 16 août 2012 : http://www.hrw.org/fr/news/2012/08/16/urgence-cach-e#_ftn1

– Rapports rédigés et transmis par les réfugiés :

Rapport concernant la situation des réfugiés au camp de Choucha ; http://www.boats4people.org/index.php/en/news/modulenewseng/413-a-report-from-the-choucha-refugee-camp-tunisia

Rapport concernant la situation des Ivoiriens au camp de Choucha ; http://www.ftdes.com/node/1847

Rapport concernant la manifestation du lundi 14 mai 2012 au camp de Choucha ; http://www.boats4people.org/index.php/fr/actualite/actuarticles/404-rapport-concernant-la-manifestation-du-lundi-14-mai-2012-au-camp-de-refugies-de-choucha-tunisie

Le blog Voice of Choucha ; http://voiceofchoucha.wordpress.com/

choucha a4 2.indd 25 06/09/2012 11:01:00

– Articles de loi :

Loi du 3 février 2004 relative aux passeports et aux documents de voyage (Jurisite Tunisie) http://www.jurisitetunisie.com/tunisie/codes/passeport/passeport2000.htm

Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer ; http://www.un.org/french/law/los/index.htm
Convention de l'ONU relative au statut de réfugié ; http://www2.ohchr.org/french/law/refugies.htm

– Vidéos :

Table ronde entre les organisations de la société civile tunisienne et le HCR, journal de Nessma TV du 13 avril 2012 :
http://www.youtube.com/watch?v=56UJodJeLLo&feature=share

leftvisionberlin, « Report from the Refugee-Camp Choucha at the Tunisian-Libyan border ; http », Youtube :// www.youtube.com/watch?v=G8cDezvagFk&feature=player_embedded

Aljazeeraenglish, « Refugee camp attacked in Tunisia », *Youtube*, 30 mai 2011 ; http://www.youtube.com/watch?v=2S6BRC6qJJQ&feature=related

Zarzis info, vidéo concernant la manifestation des réfugiés en mai 2012, *Facebook*: https://www.facebook.com/photo.php?v=447982788561395

choucha a4 2.indd 26 06/09/2012 11:01:00

Annexe 1
Rapport du FTDES

Danger d'une catastrophe sanitaire et environnementale Au Camp Choucha à Ben Guerdane

Tunis le 22 mars 2012

Le Forum Tunisien des Droits Economiques et sociaux a rendu visite au Camp Choucha pour dresser un constat de l'état des lieux et des conditions de vie de près de 3200 réfugiés et pour l'écoute de leurs préoccupations principalement relatives à leur non-obtention du statut de réfugiés dans certains pays européens et d'Amérique du Nord.

La Forum a aussi constaté les incidences du limogeage de 112 ouvriers de propreté sur l'environnement, en effet la propagation des aspects de la pollution au Camp risque de compromettre la santé des réfugiés en particulier et l'environnement en général.

Malgré la disponibilité d'un camion pour la collecte des déchets du Camp, plusieurs manifestations de pollution demeurent visibles puisque des tas d'ordures envahissent les abords du Camp et constituent une source d'alimentation des chiens errants.

Le licenciement des ouvriers de propreté a aussi influé sur les opérations d'entretien des toilettes et douches et des bassins destinés au nettoyage remplis de sable.

En plus, des cas de pollution majeure ont été constatés pouvant engendrer des maladies graves (dont l'hépatite), puisque les eaux usées provenant des toilettes et douches ne sont pas acheminées vers des bassins couverts, une tâche qui était allouée aux ouvriers de propreté licenciés et a présent non assurée, et de ce fait ces eaux polluées deviennent source d'odeurs nauséabondes aux dépens des normes sanitaires et de salubrité et un danger sur la santé des réfugiés en raison des virus mortels qui peuvent se propager.

Le licenciement des ouvriers de propreté a aussi influé négativement sur les opérations d'entretien des divers équipements disponibles au Camp comme les toilettes détruites par le vent ou les tentes détruites par l'effet de l'utilisation prolongée et qui nécessitent le remplacement depuis un moment, les réfugiés eux-mêmes déclarent que l'UNHCR ne donne pas assez d'importance à ce sujet et se plaignent de leurs conditions de vie et surtout du manque de médicaments, de nourritures, d'habillements, de couvertures et des produits de propreté de toute nature aggravant les risques de contagions de maladies graves dont souffrent certains réfugiés comme la tuberculose.

Les réfugiés se plaignent aussi du manque de nourriture et de lait surtout servi aux enfants, certains surtout parmi les mères, disent que leurs enfants ne peuvent plus avoir accès au lait ni aussi aux couches de bébés.

A noter que les conditions de vie des enfants est mauvaise puisque l'école et l'espace d'éducation qui leur ont été réservés sont fermés depuis le licenciement des ouvriers.

L'encadrement était assuré par les ouvriers parmi lesquels les 121 ouvriers licenciés, s'ajoute près de 14 ouvriers qui serons licenciés fin mars selon les déclarations des ouvriers de cuisine

choucha a4 2.indd 27 06/09/2012 11:01:00

ce qui aggraverait davantage la crise sanitaire et humanitaire des réfugiés du Camp en général et celle des ouvriers en particulier puisqu'ils n'ont aucune autre source de revenu après la baisse constaté de l'activité économique sur les frontières tuniso-libyennes.
De ce fait, il est plus que nécessaire de réintégrer les ouvriers en question en respect avec la réglementation appliquée en la matière en Tunisie évitant ainsi d'aggraver la situation sanitaire et humanitaire au Camp et d'éviter aussi une crise dans la région de Ben Guerdane.
Les ouvriers insistent pour qu'ils soient réintégrés et pour la régularisation de leur situation financière vis à vis de l'Organisation Humanitaire tant que le Camp sera ouvert surtout que cette ouverture peut dépasser 2 années.

Il est rappelé dans ce cadre que les réfugiés de diverses nationalités (Tchad, Somalie, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Palestine…) se plaignent du refus de leur accorder le statut de réfugiés surtout que leur vie serait en danger si on les rapatriait à leur pays d'origine.

choucha a4 2.indd 28 06/09/2012 11:01:00

Annexe 2

Rapport sur la situation des ouvriers Du camp des réfugiés de Choucha Du 28/2/2011 jusqu'à mars 2012

Signé par les ouvriers du camp

Les ouvriers du camp des réfugiés de Choucha sous signés certifient la crédibilité du contenu de ce rapport.

- Comme toute la population de Ben Guerdane, nous nous sommes portés volontaires pour accueillir et abriter les réfugiés par solidarité et pour des raisons humanitaires et ce avant même la venue des organisations, la presse et la mémoire conservent toujours les photos qui certifient ce que nous disons.
- Lors de l'arrivée des organisations humanitaires internationales, l'UNHCR a manifesté son intérêt pour nous recruter afin de travailler de façon officielle dans le camp contre rémunération.
- Mr. Sassi Makouri a été mandaté par l'UNHCR pour la question étant responsable de la gestion du personnel recruté.
- Mr. Sassi Makouri nous avait payés 15dt pour la journée de travail de 12 heures de 6H00 du matin à 18h00 du soir sans repos hebdomadaire malgré le nombre de réfugiés et les difficultés de travail, et sans tenue de travail.
- Les difficultés de transport du et vers le camp n'a pas été pris en considération surtout que ce camp est à 25 Km de la ville de Ben Guerdane, s'ajoutent les problématiques d'ordre sanitaire auquel aucun intérêt n'est porté compte tenu des cas de maladies contagieuses déclarées.
- Nous nous sommes efforcés de travailler dans ces conditions vu le besoin et dans l'absence de toute alternative et à chaque fois nous en parlions avec ce responsable il évoquait les soucis humanitaires.
- Après 2 mois de travail, la supervision des ouvriers a été donnée a 2 ingénieurs sur décision de l'UNHCR (Stéfan de l'Argentine et Fernando de l'Italie).
- Il nous a été possible d'évoquer notre situation aux ingénieurs tout en réclamant des gants de travail et l'amélioration de notre paye, ils nous ont dit que le salaire réel était de 35dt, d'où la question à propos de la différence.
- Le mois de mai nous avons demandé de mettre fin au système d'intérim auquel nous étions contraints et de nous payer directement notre salaire, soudain un incendie est déclaré au camp et aucune investigation n'a été faite.
- L'UNHCR nous a contactés ainsi que l'Organisation de Secours Islamique pour solliciter notre retour au travail vu les conditions des réfugiés.
- Notre retour était sous la tutelle de Mr. Sassi Makouri au lieu des 2 ingénieurs et s'était l'Organisation Islamique qui a supervisé la marche du travail.
- Après la finalisation de la construction du camp, on était revenu a la charge pour demander de mettre fin au système de travail par intérim.

choucha a4 2.indd 29 06/09/2012 11:01:00

- Après concertation avec la société civile, la Commission de Protection de la Révolution de Ben Guerdane, l'UNHCR nous a fait travailler directement et nous a promis de préserver tous nos droits financiers et moraux, en effet nous avons bénéficié d'une paye de 25dt/jour sauf nos droits à la couverture sociale et sanitaire qui devaient être garantis.
- Devant notre insistance quant à la préservation de nos droits et à l'application de ce qui était convenu, on nous a dit que nous dépendions de l'Organisation Islamique.
- Un représentant de cette Organisation s'est présenté avec un PV entre son Organisation et l'UNHCR et l'a lu en anglais (traduit par une collaboratrice) stipulant :
- Un Jour de repos
- Couverture sociale et sanitaire
- Vêtements de travail (gants, masques…)
- Répartition du travail en 4 groupes : de 6h00 à 12h00 et de 12h00 à 18h00 et de 18h00 à 00h00 et de 00h00 à 6h00)
- Nous avons travaillé selon cet accord depuis début aout 2011, mais l'Organisation Islamique a abandonné l'utilisation des trax pour les travaux lourds (forage, pose des canaux, ramassage des pierres) et il nous a été demande de faire ce travail par nous-mêmes, chose qu'on n'a pas refusé de faire malgré les difficultés.
- Le mois d'octobre, on nous a demandé de nettoyer le camp de Hayet qui était clos et nous avons commencé à démanteler les tentes et à nettoyer et à aménager les lieux, et nous avons été confrontés à une tente qui abritait un tuberculeux et nous n'avons eu la visite d'aucun responsable, nous avons donc dû brûler cette tente de peur de la propagation de la maladie, grâce à nos efforts, cette zone est redevenue cultivable comme elle l'était.
- Nous sommes revenus au camp de Choucha, le travail y était contraignant et les conditions inhumaines nous avons dû creuser des canaux et creuser des caniveaux pour le raccordement électrique et creuser des puits profonds pour les eaux usées et le ramassage des pierres au lieu des engins mécaniques.
- Lors des travaux de ramassage des pierres, nous sommes passés par l'emplacement du camp Hayet et nous avons constaté qu'il était devenu un dépotoir insalubre, certains bergers nous ont dit qu'ils y ont perdu 5 têtes de bétail.
- Nous avons informé les responsables de l'Organisation Islamique qui a contracté la société Ecolog pour l'assainissement de la zone, ils nous ont répondu que nous ne sommes pas concernés par le sujet
- Après quelques jours, nous avons découvert un dépotoir de déchets humains derrière le camp de Choucha après la réclamation d'un berger qui a perdu 6 chameaux qui ont bu de l'eau infectée, nous avons encore une fois informé les responsables de l'Organisation qui dès lors nous considèrent comme dérangeants en essayant de se débarrasser de nous en adressant un rapport erroné à l'UNHCR pour expliquer que la quantité de travail ne nécessite pas autant d'ouvriers.
- Le 25/2/2012 l'UNHCR nous a clairement dit que notre travail allait prendre fin le 1/3/2012 de façon abusive puisqu'il n'y a plus de problème de réfugiés alors qu'ils sont toujours là et ils ont commencé à employer les réfugiés eux-mêmes et ce à l'encontre de toutes les normes internationales et humanitaires.
-

choucha a4 2.indd 30 06/09/2012 11:01:00

- Nous n'avons pas étés payés la deuxième moitié du mois de février et ils nous doivent :
- Les primes des fêtes
- Le repos hebdomadaire
- Le congé annuel
- Ils ont dénié toutes les conventions antérieures.
- Ils ont décidé sans la participation des représentants des ouvriers ni de l'Etat Tunisien de nous donner un montant de 1735dt couvrant toutes les sommes dues et ce par le biais d'un huissier notaire.
- C'est une déclaration de l'Organisation de rompre la relation de travail aux dépens de nos droits au travail et nos droits de réparation du préjudice subi par le licenciement abusif.
- Nous attirons l'attention sur les éléments suivants :
- Nous réclamons notre retour au travail
- L'instauration d'une commission d'experts pour définir le besoin du camp en ouvriers
- L'instauration d'une commission de suivi et d'évaluation des dégâts environnementaux de la gestion de camp.
- Payement de tous nos droits dus.
- La régularisation de notre situation dans les plus brefs délais.
- Séance de travail matinal de 6h00 à 12h00:
- Montage et entretien des tentes et clôtures
- Installation et entretien des canaux d'eaux usées
- Nettoyage et forage des canaux sanitaires
- Entretien des toilettes et gardiennage de nuit
- Propreté du camp

choucha a4 2.indd 31 06/09/2012 11:01:00

Annexe 3

Communiqués de presse du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, du réseau Boats 4 People et de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

1. La traque des migrants se poursuit en Libye - Retour d'une mission d'enquête

Fédération internationale des Droits de l'Homme (FIDH) - Migreurop - Justice sans Frontières pour les Migrants (JSFM)

Le 20 juin 2012

À l'issue d'une mission d'enquête qui s'est déroulée en Libye du 7 au 15 juin 2012, nos organisations dressent un constat très inquiétant du traitement infligé aux migrants dans le contexte de confusion qui règne actuellement dans le pays.

Riche de ses ressources pétrolières et peu peuplée, la Libye de Kadhafi recourait massivement à la main d'œuvre étrangère pour faire fonctionner son économie. Plus de six mois après la fin du conflit armé qui avait provoqué la fuite de centaines de milliers de migrants vers la Tunisie, l'Égypte et les pays subsahariens, les migrants et réfugiés qui se trouvent en Libye aujourd'hui font l'objet de graves violations de leurs droits fondamentaux.

Alors que la situation du pays n'est pas encore stabilisée et qu'il n'existe pas de pouvoir central capable d'assumer la gouvernance de la Libye, des milices armées se sont adjugé la « mission » et le pouvoir de gérer la question des migrants, hors de toute légalité. À travers le pays, ces milices contrôlent, arrêtent, et enferment des étrangers dans des camps de rétention/détention improvisés. Au nom d'une prétendue préoccupation sécuritaire qui justifierait le « nettoyage des illégaux », ces groupes armés procèdent à de véritables **« traques »** aux migrants, en prenant essentiellement pour cible les ressortissants d'Afrique subsaharienne.

La délégation a pu se rendre dans cinq de **ces camps d'enfermement à Tripoli**, **Gharyan** (dans les monts de Nafousa) et à **Benghazi**. Capturés au passage de check points ou arrêtés dans leurs maisons, les étrangers considérés comme « illégaux » sont conduits dans des camps gérés par des « Katiba » (brigades) de miliciens hors de tout contrôle des autorités gouvernementales. Les conditions de vie y sont déplorables et indignes. La délégation a recueilli de nombreux témoignages de mauvais traitements, de violences physiques et d'humiliations. Elle a constaté la présence de femmes, d'enfants en bas âge, de mineurs non accompagnés et de malades. Migrants et réfugiés vivent dans l'angoisse du futur en l'absence de toute perspective de solution légale ou de possibilité de recourir à des instances nationales ou internationales. Selon les informations recueillies, les conditions de sortie de ces camps relèvent de l'arbitraire. Certains migrants expulsés sont retournés chez

choucha a4 2.indd 32 06/09/2012 11:01:00

eux dans le cadre de charters organisés par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), d'autres se voient « offrir » du travail forcé par des employeurs extérieurs à l'initiative des directeurs des camps, d'autres peuvent sortir en versant des sommes d'argent aux gardiens, et enfin certains sont simplement renvoyés quand les camps sont surpeuplés.

1 Migrants montant à bord d'une camionnette pour aller travailler dans une exploitation agricole, avec l'approbation des gardiens. Les migrants seraient payés 10 dinars par jour.

La délégation a reçu de nombreuses informations concordantes sur l'existence de tout **un système complexe de réseaux** mêlant des trafiquants, des milices armées et des entrepreneurs sans scrupule qui profitent de la vulnérabilité des migrants pour leur extorquer des sommes d'argent (de 700 à 1000$) et les exploiter tout au long des routes migratoires.

Au nom de la lutte contre l'immigration « illégale », **les garde-côtes libyens** collaborent de fait avec la politique d'externalisation du contrôle des frontières de l'Union européenne, en interceptant les migrants au large des côtes libyennes. Dans la continuité des accords passés par le régime de Kadhafi, les nouvelles autorités demandent à l'UE et à l'Italie en particulier, une reprise de l'aide financière, matérielle et technique, en agitant la même menace d'invasion de l'Europe par des migrants en provenance de Libye. La délégation a aussi entendu des témoignages de réfugiés laissant supposer que les refoulements vers la Libye se poursuivent en violation des normes internationales (rappelées dans un arrêt récent de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, Hirsi c. Italie, 23 février 2012).

choucha a4 2.indd 33 06/09/2012 11:01:03

Nos organisations s'inquiètent du **climat général de xénophobie** qui semble dominant dans la société libyenne et en particulier des expressions de racisme à l'encontre des Africains noirs. Accusés au moment du conflit d'être «mercenaires de Kadhafi», ils sont maintenant victimes des préjugés selon lesquels les migrants apporteraient dans le pays des maladies, de la drogue, etc.

Pour **les réfugiés en provenance de la Corne de l'Afrique**, il n'existe de possibilité de trouver une protection sûre ni dans les pays voisins ni en Libye. C'est donc vers l'Europe qu'ils se tournent pour trouver la protection et l'assistance auxquelles ils peuvent légitimement prétendre. Mais la politique européenne de fermeture des frontières bloque toute possibilité d'entrée légale en Europe et oblige ces hommes, ces femmes et parfois ces enfants, à risquer leur vie sur des bateaux de fortune en tentant d'échapper aux contrôles des garde-côtes libyens.

La délégation a constaté, tant dans les camps de rétention que dans les quartiers défavorisés de Tripoli où ils se cachent, que les réfugiés érythréens, somaliens ou éthiopiens ne bénéficient d'aucune protection et qu'ils survivent dans la plus grande insécurité sur le plan légal, tandis que sur le plan social ils ne disposent d'aucun droit de séjour ni de travail.

Insécurité et précarité sont aussi le lot des dizaines de milliers (de 30 à 40 000) de **« déplacés internes » libyens de Tawargha**. Accusés collectivement de complicité avec le régime de Kadhafi et de crimes à l'encontre de la population de Misrata, l'ensemble des habitants de la ville de Tawargha a dû s'enfuir pour chercher refuge principalement à Tripoli et à Benghazi. Ils vivent actuellement dans des camps d'où ils osent à peine sortir, en raison des persécutions, des assassinats, et autres actes de violences de la part des milices armées de Misrata qui cherchent vengeance.

L'absence actuelle de tout dispositif judiciaire capable de faire la lumière sur les crimes commis et de juger les véritables coupables rend très difficile une réconciliation à court terme et laisse la porte ouverte aux actions individuelles de revanche.

Face à ces graves constats la FIDH, Migreurop et JSFM :

- Demandent aux autorités libyennes de mettre fin immédiatement aux pratiques arbitraires et répressives des différentes milices à l'encontre des migrants et d'élaborer une politique migratoire inscrite dans le cadre d'un État de droit, qui marque une véritable rupture avec les politiques répressives et meurtrières de l'ère Kadhafi.

- Demandent à la Communauté Internationale, et tout particulièrement aux États européens, de ne se reposer en aucune manière sur la Libye pour mettre en œuvre leur politique migratoire et d'ouvrir leurs portes aux réfugiés de Libye afin que ceux-ci ne soient plus contraints de risquer leur vie en transitant par la Libye et en prenant la mer sur des embarcations de fortune.

choucha a4 2.indd 34 06/09/2012 11:01:03

- Demandent aux États membres de l'UE, et en particulier Malte et l'Italie, de renoncer à toute pratique de refoulements en mer vers la Libye.

- Recommandent aux États et aux compagnies étrangères qui reprennent leurs investissements en Libye en recourant à de la main d'œuvre étrangère de subordonner la signature des contrats à des clauses de strict respect des droits des travailleurs migrants en matière de salaire, de protection sociale et de conditions de vie.

2. Quelles solutions pour les réfugiés oubliés du camp de Choucha ?

Communiqué de presse du réseau Boats 4 People

Lundi 14 mai 2012

Loin des regards, 3 000 réfugiés survivent dans l'attente depuis plus d'un an au camp de Choucha. Ils lancent un appel pour trouver une issue à leur situation.

Déboutés de leur demande d'asile par le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) ou réfugiés reconnus mais dont la réinstallation dans un autre pays est refusée, ils invoquent un retour au pays impossible. Rester en Tunisie en situation irrégulière ou retourner en Libye, voilà les seules options auxquelles ils sont contraints à court terme.

En 2011, la Tunisie a accueilli des centaines de milliers de personnes en partie via le camp de Choucha. Depuis les arrivées ont cessé et les réfugiés sont oubliés. 2 747 personnes sont reconnues réfugiées, 273 ont été déboutées, 156 attendent leur enregistrement et autant ont une demande en cours. Des chiffres dérisoires face aux personnes accueillies en 2011 par la Tunisie et par rapport aux capacités d'accueil d'autres Etats.

Les personnes déboutées de leur demande d'asile

Entre autres Tchadiens, Soudanais, Nigérians, Ivoiriens ou Ethiopiens, ils sont 273. Ils dénoncent ce rejet, invoquant des erreurs de procédure, l'impossibilité de retourner dans leur pays et des délais très longs. Les recours contre les rejets se sont faits sans avoir reçu motivation écrite de ces derniers et contre la même instance qui les a prononcés :le HCR . Difficile alors d'évoquer un réel droit au recours effectif.

Pour le HCR, ces personnes ne sont plus de son mandat. Ainsi, s'ils n'acceptent pas de retourner dans leur pays, ils sont contraints de rester irrégulièrement en Tunisie ou de retourner en Libye – alors même que la plupart est sans passeport. Des solutions qui n'en sont pas.

Reconnus réfugiés mais non réinstallés

choucha a4 2.indd 35 06/09/2012 11:01:03

Certains réfugiés reconnus par le HCR sont dans la même situation. Leur statut ne leur donne aucun droit à la réinstallation et la Tunisie, en pleine transition, n'a pas encore de loi sur l'asile. Le programme de réinstallation du HCR n'a eu que peu d'échos et s'est terminé le 1er décembre 2011. 858 demandes ont été acceptées, 1738 demandes restent en attente auprès de différents Etats, 66 sont en cours. La plupart des Etats imposent des critères stricts à la réinstallation. Les Etats européens notamment n'ont accepté qu'un faible nombre de réfugiés reconnus par le HCR. 193 autres personnes n'auront pas droit à la réinstallation quoi qu'il arrive, leur demande ayant été enregistrée après la date de fin du programme.

Là encore, quelles solutions ? Rester dans le camp ou irrégulièrement en Tunisie jusqu'à l'adoption potentielle d'une loi sur l'asile en 2013? Ou partir en Libye…

Vers un camp d'enfermement ?

L'absence de solution pour ces personnes entraîne la pérennisation de ce camp qui devait être provisoire, et laisse craindre qu'il ne s'installe que pour y placer les réfugiés que personne ne voudrait accueillir.

Ainsi, en mars dernier, 74 Somaliens partis en bateau de Libye vers l'Italie ont été conduits à Choucha par la marine tunisienne. Ces personnes n'étaient jamais passées par Choucha, ni par la Tunisie. De telles pratiques laissent craindre que ce campement ne se transforme en camp d'enfermement des étrangers.

Nous parlons ici de 3 000 personnes qui ont fui leur pays puis la Libye en guerre et sont contraintes de vivre depuis un an au milieu du désert. Que représente l'accueil de ces quelques centaines de réfugiés pour les Etats du Nord ? La crainte de « l'appel d'air » et la lutte contre l'immigration dite irrégulière prend ici toute sa dimension.

Les réfugiés du camp de Choucha demandent l'accélération des réinstallations en cours et à la relance urgente d'un programme de réinstallation, incluant ceux à qui elle a été refusée et ceux enregistrés après le 1er décembre 2011. Ils appellent le HCR à réviser les demandes d'asile déboutées et à fournir des motivations écrites et précises du rejet des demandes afin de permettre un réel droit au recours.

Nous rappelons ici toute notre solidarité et notre soutien aux réfugiés de Choucha et demandons au HCR ainsi qu'aux Etats susceptibles d'accueillir les réfugiés de faire preuve de solidarité et de volonté politique, au delà des nécessaires programmes de réinstallations, pour proposer des solutions valables. Rester en Tunisie en situation irrégulière ou retourner en Libye ne sont pas des solutions acceptables.

choucha a4 2.indd 36 06/09/2012 11:01:03

3. Le camp de Choucha : une prison pour les migrant·e·s de Méditerranée ?

Communiqué de presse du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Le 21 mars 2012

Le 18 mars 2012, 74 personnes dont 13 femmes parties de Libye se trouvent dans une embarcation en difficulté en eaux internationales à 50 miles (93 km) de Lampedusa, 53 miles (98 km) de la Tunisie et 120 miles (222 km) de Malte. Elles sont secourues par des pêcheurs qui donnent immédiatement l'alerte aux secours. Les autorités maltaises et italiennes refusent à la fois d'assister les personnes naufragées et de les accueillir dans leurs ports. C'est finalement un navire militaire tunisien qui les transfère au port de Sfax. Selon les autorités maltaises, cette intervention de la marine tunisienne fait suite à un accord entre les gouvernements italien et tunisien. Les migrant-e-s sont ensuite emmené-e-s au camp de réfugiés de Choucha géré par le Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (HCR) à la frontière libyenne.

Face à ces faits, nous constatons que :

- Malte et l'Italie continuent de se rejeter la responsabilité des opérations de secours dans le Canal de Sicile, méprisant l'enjeu vital de l'assistance en mer pour les personnes qui s'y trouvent en détresse

- Les personnes naufragées, toutes Somaliennes, pouvaient être en besoin de protection internationale à Malte ou en Italie. Or, ces Etats de l'Union Européenne ont, d'un commun accord, organisé leur renvoi depuis les eaux internationales par un navire militaire tunisien. Cela alors même que la Cour Européenne des Droits de l'Homme a récemment condamné l'Italie au sujet des renvois collectifs en haute mer par le biais de sa marine militaire et que la Tunisie n'est pas à l'heure actuelle pourvue d'un système d'asile.

- Les survivant-e-s du naufrage ont été placées dans le camp de Choucha. Cela sans procédure judiciaire en Tunisie ni qu'aucune disposition légale ne permette leur privation de liberté. De plus, la situation à Choucha s'aggrave et l'avenir des personnes qui s'y trouvent y est incertain.

Nous dénonçons fermement :

- L'irresponsabilité des autorités italiennes, maltaises et tunisiennes et la perpétuation de l'espace méditerranéen comme un espace de non droit, où les intérêts populistes et sécuritaires valent plus que les vies humaines.

- Le double discours de la part des États, confondant sauvetage en mer et sécurisation de cet espace, sous la bonne garde du HCR qui accepte de fait de devenir le gardien d'un camp pour étrangers au service des autorités tunisiennes et européennes.

Nous demandons en conséquence :

choucha a4 2.indd 37 06/09/2012 11:01:03

- La prise en charge immédiate et sans négociations du secours et de la protection internationale des boat people du Canal de Sicile par les États de l'Union Européenne lors des naufrages qui se produisent au large de leurs côtes.

- La transparence de la part des autorités tunisiennes et européennes en ce qui concerne leurs accords et leurs agissements concertés vis à vis du secours en mer des boat people dans le Canal de Sicile

- La transparence de ces mêmes autorités ainsi que des organisations internationales concernées (OIM, HCR...) concernant les lois et accords migratoires en cours de préparation en Tunisie.

- La libération de l'ensemble des personnes étrangères privées de liberté en Tunisie sans qu'aucune disposition légale ne le justifie, que cela soit dans le camp de Choucha ou dans d'autres lieux d'enfermement.

- La liberté de circulation pour toutes et tous

choucha a4 2.indd 38 06/09/2012 11:01:03

Annexe 4

Une du journal le temps du 14 mars 2012

108122

Ali Seriati jette un pavé

"La garde présidentielle espionnait les administrations, les dirigeants et les personnalités"

P.2

Procédure enclenchée

Saïda Agrebi devant la justice française

P.2

102077

Le Temps

Quotidien indépendant

Fondateur : Habib CHEIKHROUHOU

TUNIS - Mercredi 14 Mars 2012 - 21 Rabii II 1433 - N°: 12.522/ 36ème année - Prix 600 millimes / e-mail:redaction@letemps.com.tn

L'UGTT refuse le prélèvement «forcé» des journées de travail sur les salaires

P.3

Le Parti Pirate Tunisien obtient son visa légal

P.3

Le CPR dénonce les attaques contre les Chiîtes tunisiens

P.3

Reportage

Après le licenciement des employés du camp des réfugiés par le HCR

Les réfugiés s'y font ; mais ils souffrent

Conditions d'hygiène inhumaines

Il y a à craindre des pandémies

P.2

Bassin minier

Ça risque de (re) flamber

P.2

Justice

Le profanateur du drapeau national court toujours

P.4

Un autre agresseur roue une jeune étudiante à coups de pied sur son sexe provoquant une hémorragie

P.4

Mémoire du temps présent

La télévision de la «honte», pas si honteuse que ça

Par Khaled GUEZMIR

P.2

Besoin de comprendre

Chape de plomb, ou plaque tectonique ?

P.3

Sfax

La Direction régionale de l'Education paralysée par un sit-in ouvert

P.3

Après la disparition tragique de deux collégiens, la ville de Bouhajla, encore sous le choc

Une famille endeuillée, observe, depuis hier, une grève de la faim

P.4

Prochaines élections

Plus candidat que moi, tu meurs !

P.4

Le Dessin

FOOTBALL

Mise à jour du calendrier

L'Espérance à Kairouan et le CSHL à Sfax : attention à la marche !

CA

La crise !

Ben Chikha

ASM

Nouveau visage ; nouvelles ambitions

OB

Fethi Laâbidi relève Amor Dhib

« Je sais à quoi m'en tenir »

Fethi Laâbidi

EGSG

Baâboura suspendu contre le CSS

PP. 16-17-18

Clin d'œil

Caisse et Casse !

Aujourd'hui, annonce d'une grève des finances : et voilà, ça recommence !

Les réclamations sont si générales que certains veulent faire appel aux… colonels !

Ainsi pas de recette en ce jour pour l'Etat et demander des comptes au gouvernement serait un peu de la mauvaise foi…

Fathi EL MOULDI

L'éditorial

Décrispation ?

La Tunisie, en comparaison avec d'autres pays du « Printemps arabe », a sans nul doute le mieux réussi son passage de la dictature à la transition démocratique et il est le premier à avoir jeté les bases des institutions de l'Etat de droit.

Ce mince succès ne devrait, néanmoins, nous faire plonger dans les excès de jubilation au risque d'oublier que rien n'est encore acquis, que les difficultés de l'étape prochaine sont plus compliquées et que les objectifs de la Révolution sont encore dans l'attente de concrétisation.

Car le peuple qui s'est soulevé pour recouvrer sa dignité et réclamer, la liberté, la justice et le partage équitable des richesses du pays ne pourra attendre éternellement sans perdre patience et ne pardonnera pas à la classe politique ni faux-pas, ni égarements, ni tentations de retour en arrière et de main-mise sur la destinée du pays.

Quoique consciente de la vigilance du peuple, la classe politique n'arrive pas à se débarrasser des comportements et des pratiques inhérentes aux pays sous-développés sur les plans politique et économique et où la convoitise du pouvoir et son exercice est l'objectif primordial.

Ceci offre une piètre image de la classe politique, gouvernement comme opposition, et installe un climat de tension et de suspicion que le pays ne pourra supporter, notamment dans cette délicate conjoncture nationale et internationale.

Il est à espérer, cependant, une décrispation du climat général grâce à des initiatives de conciliation de leaders politiques, d'organisations nationales et de la société civile augurant d'un apaisement après une période d'agitation, de polémiques et d'accusations mettant face à face deux modèles de société entièrement antagonistes.

Lotfi OUENNICHE

102077

choucha a4 2.indd 39 06/09/2012 11:01:06